Je soussigné reconnois avoir receu de Monsieur
Foubert Maitre en chirurgie, Lieutenant de Monsieur
Le premier Chirurgien du roy, et thresorier de l'academie
royale de chirurgie La somme de deux cens livres tant
pour depenses faits que pour mes peines et soins
pour les jours des seances de l'Academie pendant
L'année mil sept cent cinquante deux Conformement
a la Deliberation du Comité tenu le vingt janvier
1752. Dont quittance a paris ce Vingt six janvier
mil sept cent cinquante trois. Jn. François

Bon pour 200 ₶

IV 1096

~~Hb. Cotte Lb.~~

Hb. Cotte Lb.

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 11
d. 46 n° 7